



CDI nettoyage et fermeture client

Par LucileLionais

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car j'ai quelques interrogations. Je suis embauchée dans une entreprise de nettoyage, ou j'effectue l'entretien pour un cabinet dentaire à temps partiel.

La dentiste prends beaucoup de semaines et congés...et quand je n'ai plus assez de jours de cp acquis mon employeur me fait passer les jours restants en sans solde...je me retrouve donc avec des énormes différences de salaire. Ce n'était pas prévu comme ça a la signature de mon contrat, je suis un peu désemparée...

Savez vous si cela est normal de ne pas payer son salarié, si son client décide de prendre 12 semaines de congés par an ?

Merci infiniment pour votre temps.

Par Isadore

Bonjour,

Non, c'est totalement anormal. Rapprochez-vous de vos délégués du personnel ou d'une permanence syndicale. Le contrat de travail oblige le salarié à travailler x heures par semaine et l'employeur à lui fournir du travail :

[url=<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000023013326>]https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000023013326[/url]

De la même façon qu'un employé qui ne fait pas les heures convenues, un employeur qui ne fournit pas de travail à son salarié est fautif. Depuis combien de temps votre employeur fait-il cela ?